

Fiche pédagogique

Présentation de l'onglet 2-PC

RTC 2021

Objectif et grands principes de l'onglet 2-PC



ARCANH

Onglet 2-PC

○ Objectifs de l'onglet

- Cet onglet permet :
 - La saisie de la balance selon les comptes demandées par l'étude
 - La saisie des charges non incorporables (CNI) et des produits déductibles (PND)
- La liste des compte est régit par le document « Plan Comptable » disponible sur la page du RTC
- Cet onglet a fit l'objet d'une harmonisation avec l'ENC

○ Option de l'onglet

- L'import des données CF est possible (cf slide dédiée)
- Une colonne indique le code de regroupement pour les imputations analytiques par section.

○ Grands principes de l'onglet

- 2 parties distinctes : Une partie charges (comptes en 6) et une partie produit (comptes en 7)
- Partie contrôle de saisie en bas de tableau

○ Focus sur les parties charges et produits (1/2)

- La colonne « Montant issu de la balance (A) » permet de saisir les montants comptables par compte.
 - Les charges représentent les comptes en 6
 - Les produits sont les comptes en 7

- Exceptionnellement, l'établissement peut saisir dans la colonne « Retraitement extra-comptable (B) » pour modifier la balance comptable initiale

- Il existe une colonne spéciale « E » pour isoler les CNI et PND dans cette phase

- Un contrôle permet de vérifier que comptes sont bien ventilés entre la colonnes charges incorporables/ Produits déductibles et les colonnes CNI_PND
 - Le total de ces colonnes doit être égale au total du montant retraité (montant de la balance + retraitement extra-comptable)

Focus sur les parties charges et produits (2/2)

Illustration

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Retraitement extra-comptable (B)	Montant retraité (C) (=J+K+L+A+B)	Total Charges et produits ventilés (D) (=E+F+G+H+I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)
		MONTANT	RETRAITE	MONTANT_R	TOTAL	ECART	CI_PAC
Charges :					Au moins un écart non nul : à corriger		
6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique			0	0	0	0
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général			0	0	0	0

Les parties sont identifiées avec un texte bleu : en bleu pour les Charges et en vert pour les Produits

796	Transferts de charges financières	83		83	83
797	Transferts de charges exceptionnelles	84		84	84
Total des produits		3 570	0	3 570	3 211

Total inséré en fin de chaque partie : en bleu pour les charges et en vert pour les produits

Focus sur les contrôles

- Pour les comptes mixtes, l'établissement doit saisir le montant dans CNI/PND ou charges incorporables/produits déductibles
 - Comptes mixtes : comptes dont certains montants sont classables en produits déductibles et d'autres en produits non déductibles, selon la nature des produits

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Retraitement extra-comptable (B)	Montant retraité (C) (=J+K+L+A+B)	Total Charges et produits ventilés (D) (=E+F+G+H+I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre (F)	Pr
		MONTANT	RETRAITE	MONTANT_R	TOTAL	ECART	CI_PAC	CNI_PND_A	
791	Transferts de charges d'exploitation	82		82	0	82			
796	Transferts de charges financières	83		83	83	0			
797	Transferts de charges exceptionnelles	84		84	84	0			
	Total des produits	3 570	0	3 570	3 488	82	1 416	0	
	Total Produits - Total Charges	3 570,00	0,00	3 570,00	3 488,00	82,00	1 416,00		
		Contrôle Reclassen	OK		Contrôle Imputations	A contrôler			

Le compte 791 est un compte mixte : l'établissement doit distinguer les montants en (E) ou (F)

Cellule sur fond orange : l'établissement n'a pas correctement réalisée la saisie

Le contrôle imputations indique « A contrôler ». Une fois la saisie effectuée le contrôle devient « OK ».

Focus sur les contrôles

La somme de la colonne retraitement doit être à 0.

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Retraitement extra-comptable (B)
		MONTANT	RETRAITE
789	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	81	
791	Transferts de charges d'exploitation	82	
796	Transferts de charges financières	83	-83
797	Transferts de charges exceptionnelles	84	
Total des produits		3 570	-83
Total Produits - Total Charges		3 470,00	-83,00
		Contrôle Reclassement	A contrôler

Saisie incorrecte : l'établissement a saisi -83€ sur le compte 796 mais ces 83€ doivent être déversés dans un autre compte

Le contrôle Reclassement indique « A contrôler ». Une fois la saisie correcte effectuée le contrôle devient « OK ».

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Retraitement extra-comptable (B)
		MONTANT	RETRAITE
789	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	81	
791	Transferts de charges d'exploitation	82	
796	Transferts de charges financières	83	-83
797	Transferts de charges exceptionnelles	84	83
Total des produits		3 570	0
Total Produits - Total Charges		3 470,00	0,00
		Contrôle Reclassement	OK

Exemple de saisie correcte. Le contrôle Reclassement indique « OK ».



AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

ARCANH

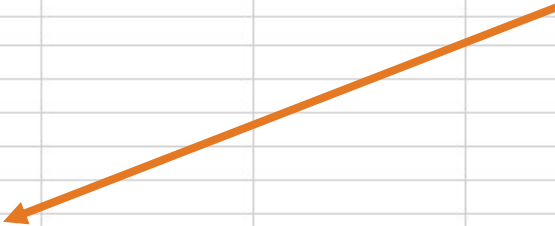
Onglet 2-PC

Focus sur les contrôles

- Tableaux récapitulatifs en bas de l'onglet

Aide à la vérification des comptes de charges de personnel	
Compte	Montant
621	0
631	0
633	0
641	0
642*	0
645*	0
647	0
648	0
*Une différence peut exister liée aux comptes 6425 et 6452PDS "Permanence des soins" qui comprend les charges sociales	
Vérification par titre de charges	
Titre	Montant
Titre I / CR1C	0
Titre II / CR2C	0
Titre III / CR3C	0
Titre IV / CR4C	0
Titre III / CR3P	0
Titre IV / CR4C	0
Titre III / CR3P	0

L'établissement dispose de tableaux de regroupement de compte pour réaliser ses vérifications



- Distinction en 4 catégories des charges de personnels : Personnel Soignant / Personnel Autre / Personnel Médical / Personnel Interne et étudiant
 - A partir du RTC 2021, quelques comptes sont demandés pour isoler des charges de sages-femmes
 - A noter que la majorité des charges de sages-femmes sont à isoler dans l'onglet 3-SA
 - Ouverture de la distinction PS/PA depuis le RTC 2019
 - Les établissements ne pouvant réaliser la distinction PS/PA imputeront leur charge et produits dans les comptes PA
 - Dans l'onglet ETPR, si l'établissement ne distingue pas le personnel soignant, les ETPR sont à saisir dans la rubrique : « Personnel des services de soins : cadres de santé et faisant fonction, ASHQ, psychologue »
- Tous les comptes non présents dans la M21 mais demandés dans l'ENC/RTC ont désormais un suffixe lettre
 - Exemple : 60265FBURE et 60265FINFO

ARCANH

Onglet 2-PC

○ Focus sur les comptes de variations de stocks

- Depuis le RTC 2019, la variation de stocks en charges et en produits n'est plus demandée dans ARCANH.
- Il est demandé uniquement **le solde de la variation de stocks**.
 - Exemple : 603212C et 603212P ne sont plus demandés: seul le solde 603212 Débit-Crédit est demandé dans 2-PC.
 - Vous pouvez utiliser les colonnes Débit et Crédit de l'onglet CRP_H du CF qui est détaillé selon les comptes de l'onglet 2-PC du classeur ARCANH. Quand à l'onglet STOCK du CF, il distingue dans 2 lignes charges et produits des variations de stock mais il n'est pas détaillé selon les comptes de l'onglet 2-PC du classeur ARCANH.
- A noter que le logiciel ARCANH propose l'import du cadre brute du CF (lien disponible sur la plateforme e_RTC quand l'établissement a saisi son CF)
- Pour information, la consommation est calculée par le logiciel dans 3-SA. Exemple : dans 3-SA, apparaît le compte de consommation « 60212+603212 », calculé à partir des comptes 60212 et 60312 saisis dans 2-PC.

Import des données CF

Import des données CF

Tutoriel

Un tutoriel est disponible pour la présentation de l'import du CF, sur la page ci-dessous :

<https://www.atih.sante.fr/arcanh-0>

Merci de votre attention

**Agence technique de l'information
sur l'hospitalisation**

117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03

Téléphone : 04 37 91 33 10

Fax : 04 37 91 33 67

www.atih.sante.fr